

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION - Phot'Auvergne

1. Identité du loueur

Phot'Auvergne – Micro-entreprise

SIRET : 10124220400010

Adresse : 11 rue de la Maronne, 15250 Jussac, France

Email : contact@photauvergne.fr

Téléphone : 07 81 94 74 65

TVA non applicable, art. 293 B du CGI.

2. Objet

Location d'une borne photo (photobooth) comprenant appareil photo, imprimante, éclairage, ordinateur et accessoires selon formule choisie.

3. Réservation

La réservation est confirmée après signature du devis et paiement d'un acompte de 50%. Le solde de 50% est payable avant l'événement.

4. Durée

La location est conclue pour une journée à la date convenue.

5. Livraison

La livraison, l'installation et la récupération sont des options payantes. Les frais sont calculés selon le barème kilométrique en vigueur.

6. Caution

Une caution de 1500€ par chèque est exigée avant mise à disposition. Elle peut être encaissée en cas de dommage, perte, vol ou impayé.

7. Utilisation

Utilisation en intérieur ou sous abri couvert. Température entre 10°C et 40°C. Toute modification ou ouverture du matériel est interdite.

8. Responsabilité

Le client est responsable du matériel durant toute la location et indemnise à hauteur de la valeur de remplacement indiquée en annexe.

9. Photos

Galerie accessible 30 jours. Conservation technique maximale 3 mois. L'organisateur est responsable du droit à l'image.

10. Annulation

Plus de 30 jours : 10%

30 à 15 jours : 50%

14 à 7 jours : 80%

Moins de 7 jours : 100%

11. Droit applicable

Les présentes conditions sont soumises au droit français. Tribunal compétent : ressort du siège de Phot'Auvergne.

ANNEXE – VALEUR DE REMPLACEMENT DU MATERIEL

Imprimante : DNP Imprimante Thermique DS RX1HS – 900€ TTC

Eclairage : Panneau LED Blanc 12 pouces – 99,60€ TTC

Appareil photo : Canon EOS R100 + RF-S 18-45mm – 499€ TTC

Ordinateur : Microsoft Surface Pro 7 Core i7 16Go SSD 256Go – 599€ TTC

Cables et accessoires divers – 160€ TTC

Ossature complète de la borne (structure sur mesure) – 2250€ TTC

Valeur totale de remplacement : 4507.60€ TTC

En cas de perte, vol, casse ou dégradation, le client devra indemniser Phot'Auvergne à hauteur de la valeur de remplacement correspondante. Si le montant du dommage dépasse la caution, le solde reste dû.